

***AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT
LD « LES LUNEAUX »
COMMUNE DE L'HERMENAULT***

***NOTE COMPLEMENTAIRE N°1
AU DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS ETABLI LE
29/06/2026***

MAITRE D'OUVRAGE :	Commune de l'Hermenault Mairie 6 Place du Marché 85 570 l'HERMENAULT		
Date :	23 Juillet 2026	Version :	Version n°1

Préambule

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'examen au cas par cas relatif à l'aménagement d'un lotissement communal sur la commune de l'Hermenault, la DREAL de la région Pays de la Loire a formulé une demande de complément en date du 06/07/2026.

Le présent document a pour objet d'apporter les compléments demandés.

Eléments de complétudes

1 Rubrique 4.3.1:

Question DREAL :

Préciser la durée estimée des travaux.

Réponse :

Les durées de travaux estimées pour chaque tranche sont les suivantes :

- Tranche 1 : 2 mois
- Tranche 2 : 5 mois
- Tranche 3 : 3 mois

Pièce modifiée :

Cerfa

2 Rubrique 4.5:

Question DREAL :

Préciser également le nombre de places de stationnement prévues au projet.

Réponse :

Il est prévu la création de 34 places de stationnement

Pièce modifiée :

Cerfa

3 Rubrique 4.6:

Question DREAL :

Modifier la date d'approbation du PLU et ajouter la présence d'un boisement, en bordure nord du site, à protéger au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme.

Réponse :

Le PLU de la commune de l'Hermenault a été approuvé le 17 Mars 2007. Un boisement est présent en bordure nord du site, à protéger au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme.

Pièces modifiées :

Cerfa

4 Rubrique 5:

Question DREAL :

Même si certaines données sont présentes au sein de l'étude fournie, veuillez indiquer les éléments essentiels au sein du CERFA, afin qu'il soit autoportant, notamment les distances et les noms des sites Natura 2000 et ZNIEFF les plus proches, la réalisation d'une étude « zone humide »...

Réponse :

Cf cerfa complété

Pièce modifiée :

Cerfa

5 Rubrique 6.1:

Question DREAL :

Vous répondez « oui » à la question sur les drainages ou les modifications des masses d'eau souterraines, puis, indiquez l'absence de drainage, aussi, merci de développer les possibles modifications des masses d'eau souterraines liées au projet.

Vous indiquez que votre projet sera excédentaire et déficitaire en matériaux : pouvez-vous préciser votre réponse ?

Veillez estimer le besoin en eau potable lié à votre projet et vérifier la suffisance des réseaux en place. Indiquer également les données concernant les eaux usées détaillées dans l'étude fournie en pièce jointe.

Selon le CERFA, votre projet n'aura aucun impact sur la biodiversité et les habitats existants. Développer votre réponse. En effet, le site est situé en bordure d'un boisement (chênaie) protégé et les photos satellites semblent montrer la présence de friches arbustives et de fourrés potentiellement intéressants pour la faune, qui seront en grande partie détruits par le projet.

Concernant les risques et les nuisances, reprendre les éléments principaux du diagnostic environnemental (inondation, retrait-gonflement des argiles...).

Pour les risques sanitaires, préciser si une gestion particulière de la limite est du projet avec les parcelles agricoles existantes est prévue (limitation des envols de produits phytosanitaires, de poussières...) ?

Veillez estimer le futur trafic supplémentaire lié au projet.

Indiquez les modalités d'insertion paysagère du projet prévues.

Réponse :

Les masses d'eau souterraines peuvent être modifiées sur le plan quantitatif et qualitatif. Les eaux seront un maximum dépolluées dans les ouvrages par décantation

Le projet sera excédentaire et déficitaire en matériaux car des tranchées de viabilisation seront créées pour la mise en place des différents réseaux (électricité, eau potable, eaux usées, télécom...). De plus, le profil naturel du terrain sera modifié avec des déblai et remblais, notamment pour la création de rampes d'accès en pente douce pour les véhicules afin d'accéder et sortir du lotissement.

Concernant l'eau potable, aucun réseau n'existe à proximité. Il sera nécessaire de réaliser une extension du réseau AEP sur un réseau existant DN63.

Afin de s'assurer que le projet n'aura aucun impact sur la biodiversité et les habitats existants, un relevé faune / flore a été réalisé.

Ci – après les résultats des inventaires de l'écologie.

Pièce modifiée :

Diagnostic environnemental

Cerfa

Les investigations de terrain ayant permis de caractériser les principaux habitats présents ont été réalisées en même temps que celle effectuée pour les inventaires faunistiques (campagne de prospection multigroupes), soit le 06/07/2026 et le 07/07/2026.

Ces investigations ont été réalisées par un écologue : M Loup CARRIERE – Les Snats.

Passage N°	Date	Heure début	Heure fin	Période	Nature des prospections	Conditions météorologiques*	Conditions d'observation
1	06/07/2026	15h00	16h30	Après-midi	Multigroupe + flore zh	Beau et caniculaire; nuages 0/8; vent F2 du SE; 39°C	Moyennement favorables
1'	06/07/2026	21h45	22h45	Soirée	Multigroupe nocturne	Beau et chaud; nuages 0/8; vent nul; 29°C à 22h45	Favorables
1''	07/07/2026	10h30	11h00	Matinée	Multigroupe	Beau et chaud; nuages 0/8; vent F1 de l'E; 33°C	Favorables

Le diagnostic faune / flore du site a été réalisé à partir de prospections de terrain. Les principaux résultats de ce diagnostic sont présentés ci-dessous ; ainsi que les données d'inventaires (listes complètes et statuts des espèces, coordonnées géographiques des stations remarquables).

En amont des inventaires, une base de données a été créée pour compiler les données bibliographiques disponibles et orienter les prospections de terrain. Pour les différents groupes taxonomiques étudiés, des listes d'espèces aussi complètes que possible ont ensuite été dressées au fur et à mesure des prospections. Les espèces présentant un intérêt patrimonial ont été localisées avec précision, et leurs populations estimées de façon semi-quantitative (ordre de grandeur du nombre d'individus ou du nombre de pieds, surface occupée...).

La colonne identifiant le niveau d'enjeu contextualisé vis-à-vis du projet est la colonne « Enjeu adapté au site », avec pour légende la suivante, où l'enjeu est adapté à la fonctionnalité du site : La colonne ER correspond à un croisement entre plusieurs données (rareté, statut de menace, znieff, statut de protection...). Pour certains groupes faunistiques, les enjeux sont aussi complétés par les enjeux de conservation en Nouvelle-Aquitaine (Perrodin et al, 2021). Tous ces croisements permettent de définir une valeur ER (1, 2, 3 ou 0 si invasive). Ensuite, cette valeur est adaptée selon l'utilisation du site, notamment pour les oiseaux (nicheurs, nicheurs hors site...).

Ci – après la légende de ces deux colonnes :

ER (Espèces Remarquables)	ER=3	En rouge: intérêt patrimonial fort (espèces protégées, fortement menacée, très rares ou rares...)			
	ER=2	En bleu: intérêt patrimonial moyen (espèces assez rares, déterminantes Znieff, menacées...)			
	ER=1	En vert: intérêt patrimonial faible (espèces peu communes, intéressantes, souvent indicatrices de conditions écologiques originales)			
	ER=0	En noir gras: espèce sans intérêt patrimonial mais à localiser (ex : espèce rare mais non indigène, espèce invasive...)			
		sans indication: espèce commune, assez commune ou naturalisée sans intérêt patrimonial significatif			

6 Habitats

Les trois unités de végétation recensées sur l'aire d'étude, leur code Corine Biotope et Eunis, et leurs statuts patrimoniaux sont indiqués ci-dessous :

Figure 1. Liste et statuts des habitats recensés sur le site

Habitats	Code Corine	Code Eunis	Rareté Région	ZNIEFF PdL	Code Directive Habitat	ZH	Commentaire
Fourré mésophile	31.83	F3.13	AC	x	-	-	Fourré déterminant Znieff en PdL
Friche graminéenne sèche embroussaillée	87.2 x 31.831	E5.12 x F3.131	C	x	-	-	Roncier déterminant Znieff en PdL
Lisière thermophile	34.4	E5.2	R	x	-	-	En bordure nord du site

Légende et références utilisées :

Code DH = Code Directive Habitats ;

Rareté Région : C=Commun ; AC=Assez Commun ; AR=Assez Rare ; VPR=Valeur Patrimoniale Régionale ;

ZH=habitat humide (h) ou humide pro parte (p) au sens de l'arrêté de 2008

Deux habitats ont un **intérêt patrimonial faible** : Fourré mésophile et Friche graminéenne sèche embroussaillée

Un seul habitat a un **intérêt patrimonial faible à moyen** : Lisière thermophile

Photographie du fourré mésophile – Prise le 06/07/2026



Photographie de la friche embroussaillée – Prise le 06/07/2026



Photographie de la lisière - chênaie – Prise le 06/07/2026

Figure 2. Carte des Habitats



7 Flore

7.1 Méthode :

L'inventaire de la flore a porté sur la totalité de l'emprise du projet et ces abords. En pratique, une liste générale d'espèces a été établie au fur et à mesure de la prospection de la parcelle (06/07/2026 et 07/06/2026). Lors des prospections, les espèces remarquables ont été pointées au GPS différentiel (précision généralement $< 10\text{m}$), en estimant la taille des populations de façon semi – quantitative (surface occupée, Nombre de pieds).

Au total, 99 espèces végétales ont été recensées sur le site. La liste des espèces, la correspondance nom français – nom scientifique et le statut de rareté des plantes sont donnés ci-dessous.

Figure 3. Liste des espèces floristiques

CD_NOM	NOM SCIENTIFIQUE	Nom Français	Passage N°	Rareté 85	Znieff PdL (2019)	LR PdL (2018)	Protection	Invasive PdL 2023	ZH	ER	Commentaires
79734	Acer campestre	Érable champêtre	1	AC		LC					
79783	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	1	N				IP5		0	une jeune pousse isolée
79908	Achillea millefolium	Achillée millefeuille	1	TC		LC					
80410	Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire	1	C		LC					
80591	Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	1	TC		LC					
80759	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	1	TC		LC			x		
81544	Allium vineale	Ail des vignes	1	TC		LC					
82130	Ammi majus	Ammi élevé	1	AC		LC					
82288	Anacamptis pyramidalis	Anacamptide pyramidale	1	AC		LC					
82922	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	1	C		LC					
82952	Anthriscus sylvestris	Anthriscus sylvestre	1	C		LC					
83502	Arctium minus	Petite bardane	1	C		LC					
83912	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	1	C		LC					
84110	Arum italicum	Gouet d'Italie	1	TC		DD					
85250	Avena fatua	Avoine folle	1	AC		LC					
86301	Brachypodium rupestre	Brachypode rupestre	1	AC		LC					
86305	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des forêts	1	C		LC					
86634	Bromus hordeaceus	Brome mou	1	C		LC					
86828	Bryonia dioica	Bryone dioïque	1	C		LC					
89579	Centaurea decipiens	Centauree trompeuse	1	C		LC					
89840	Centaurium erythraea	Érythrée petite-centaurée	1	AC		LC					
90681	Chenopodium album	Chénopode blanc	1	C		LC					
91169	Cichorium intybus	Chicorée sauvage	1	C		LC					
91289	Cirsium arvense	Cirse des champs	1	C		LC					
91430	Cirsium vulgare	Cirse commun	1	C		LC					
91886	Clematis vitalba	Clématite des haies	1	C		LC					
91912	Clinopodium vulgare	Clinopode commun	1	AC		LC					
92302	Convolvulus arvensis	Liseron des champs	1	TC		LC					
92501	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	1	C		LC					

Figure 4. Liste des espèces floristiques - Suite

CD_NOM	NOM SCIENTIFIQUE	Nom Français	Passage N°	Rareté 85	Znieff PdL (2019)	LR PdL (2018)	Protection	Invasive PdL 2023	ZH	ER	Commentaires
92854	Crataegus germanica	Néflier d'Allemagne	1	AC		LC					
92876	Crataegus monogyna	Aubépine à un style	1	TC		LC					
93134	Crepis setosa	Crépide hérissée	1	C							
133531	Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia	Crépide à feuilles de pissenlit	1	C		LC					
94207	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	1	C		LC					
94503	Daucus carota	Carotte sauvage	1	C		LC					
96046	Elytrigia repens	Chiendent rampant	1	C		LC					
96271	Epilobium tetragonum	Épilobe à tige carrée	1	C		LC					
97084	Ervilia hirsuta	Vesce hérissée	1	TC		LC					
97141	Eryngium campestre	Panicaut champêtre	1	AC		LC					
609982	Euonymus europaeus	Fusain d'Europe	1	C		LC					
98921	Fraxinus excelsior	Frêne élevé	1	C		LC					
99473	Galium mollugo	Gaillet commun	1	C		LC					
100787	Hedera helix	Lierre grimpant	1	C		LC					
101210	Helminthotheca echioides	Picride fausse vipérine	1	C		LC					
102900	Holcus lanatus	Houlque laineuse	1	TC		LC					
102974	Hordeum murinum	Orge sauvage	1	TC		LC					
103031	Humulus lupulus	Houblon lupulin	1	C		LC			x		
103316	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	1	C		LC					
103375	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	1	C		LC					
103734	Iris foetidissima	Iris fétide	1	AC		LC					
610646	Jacobaea vulgaris	Jacobée commune	1	C		LC					
104076	Juglans regia	Noyer royal	1	N							
104506	Kickxia spuria	Kickxie bâtarde	1	AC		LC					
104775	Lactuca serriola	Laitue scariole	1	C		LC					
105017	Lapsana communis	Lampsane commune	1	C		LC					
105966	Ligustrum vulgare	Troène commun	1	C		LC					
106499	Lolium perenne	Ivraie vivace	1	TC		LC					
106581	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	1	TC		LC					
106653	Lotus corniculatus	Lotier corniculé	1	TC		LC					

Figure 5. Liste des espèces floristiques – Suite et Fin

CD_NOM	NOM SCIENTIFIQUE	Nom Français	Passage N°	Rareté 85	Znieff PdL (2019)	LR PdL (2018)	Protection	Invasive PdL 2023	ZH	ER	Commentaires
107318	Malva sylvestris	Mauve sylvestre	1	C		LC					
108351	Mercurialis annua	Mercuriale annuelle	1	TC		LC					
112355	Papaver rhoeas	Coquelicot	1	AC		LC					
113474	Picris hieracioides	Picride fausse épervière	1	AC		LC					
113525	Pilosella officinarum	Piloselle officinale	1	C		LC					
113842	Plantago coronopus	Plantain corne-de-cerf	1	TC		LC					
113893	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	1	C		LC					
114114	Poa annua	Pâturin annuel	1	TC		LC					
114416	Poa trivialis	Pâturin commun	1	C		LC					
114658	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	1	C		LC					
115624	Potentilla reptans	Potentille rampante	1	TC		LC					
116043	Prunus avium	Prunier merisier	1	AC		LC					
116067	Prunus domestica	Prunier domestique	1	N							
116142	Prunus spinosa	Prunier épineux	1	TC		LC					
116392	Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	1	TC		LC			x		
116704	Quercus ilex	Chêne vert	1	PC		LC				1	>> en bordure nord du site
116759	Quercus robur	Chêne pédonculé	1	TC		LC					
999933	Rabelera holostea	Stellaire holostée	1	C		LC					
118073	Rosa canina	Rosier des chiens	1	TC		nc					
118916	Rubia peregrina	Garance voyageuse	1	C		LC					
119373	Rubus ulmifolius	Ronce à feuilles d'Orme	1	SMC(C)		LC					
119418	Rumex acetosa	Patience oseille	1	C		LC					
119473	Rumex crispus	Rumex crépu	1	C		LC					
119948	Salix atrocinerea	Saule gris cendré foncé	1	TC		LC			x		
120712	Sambucus ebulus	Sureau yèble	1	AC		LC					
717533	Schedonorus arundinaceus	Schédonore roseau	1	C		LC					
122745	Senecio vulgaris	Séneçon commun	1	C		LC					
123522	Silene latifolia	Silène à feuilles larges	1	TC		LC					
123773	Sison amomum	Sison amome	1	AC		LC					
124261	Sonchus oleraceus	Laiteron potager	1	TC		LC					
124719	Sporobolus indicus	Sporobole des Indes	1	N				IP2		0	bord de route
126035	Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine	1	TC		LC					
126846	Torilis arvensis	Torilide des champs	1	AC		LC					
127259	Trifolium campestre	Trèfle champêtre	1	TC		LC					
127439	Trifolium pratense	Trèfle des prés	1	TC		LC					
127454	Trifolium repens	Trèfle rampant	1	C		LC					
128175	Ulmus minor	Orme mineur	1	TC		LC					
128754	Verbena officinalis	Verveine officinale	1	TC		LC					
129298	Vicia sativa	Vesce cultivée	1	SMC(C)		LC					
129968	Vitis vinifera	Vigne	1	N							

Légende :

Rareté département :

C: Commun à très commun

AC: Assez commun

PC: **Peu Commun**

AR: **Assez Rare (<50 stations dans le département)**

R: **Rare (<20 stations dans le département)**

TR: **Très Rare (<5 stations dans le département)**

N: Introduit, subspontané, ou cultivé

SMC: Statut Mal Connu

Liste Rouge Région :

EN: Espèce en danger

VU: Espèce vulnérable

NT: Espèce quasi menacée

LC: Préoccupation mineure

DD: Données insuffisantes

NE: Non Évalué

ZH (Habitats et flore) :

Habitat ou espèce végétale indicateur de Zone Humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

habitat : h=habitat humide

p=habitat humide pro parte

ER (Espèces remarquables) :

ER (Espèces Remarquables)	ER=3	En rouge: intérêt patrimonial fort (espèces protégées, fortement menacée, très rares ou rares...)			
	ER=2	En bleu: intérêt patrimonial moyen (espèces assez rares, déterminantes Znieff, menacées...)			
	ER=1	En vert: intérêt patrimonial faible (espèces peu communes, intéressantes, souvent indicatrices de conditions écologiques originales)			
	ER=0	En noir gras: espèce sans intérêt patrimonial mais à localiser (ex : espèce rare mais non indigène, espèce invasive...)			
		sans indication: espèce commune, assez commune ou naturalisée sans intérêt patrimonial significatif			



Photographie de Quercus ilex – Prise le 06/07/2026

7.2 Intérêt patrimonial:

L'appréciation de l'intérêt patrimonial des espèces végétales s'est appuyée sur plusieurs critères hiérarchisés, qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Figure 6. Critère d'appréciation de l'intérêt patrimonial des espèces végétales

Échelles :	Critères	Intérêt patrimonial
Communautaire	Annexe 2 de la Directive Habitats (JO L 206 du 22.7.1992)	Fort
Nationale	- Espèces protégées sur le territoire national (arrêté du 20/01/1982) - Livre Rouge de la Flore menacée de France (Olivier <i>et al.</i>, 1995)	- Fort - Fort
Régionale	- Espèces protégées en Aquitaine (arrêté du 2/03/2002) - Espèces déterminantes pour les Znieff en Nouvelle-Aquitaine (Abadie <i>et al.</i>, 2019) - Liste rouge régionale (DREAL, 2018), catégories menacées (CR, EN, VU). - Liste rouge régionale (DREAL, 2018), catégories quasi-menacées (NT).	- Fort - Fort - Fort - Moyen
Départementale	- Espèce Rare - Espèce Assez Rare - Espèce Peu Commune	- Fort - Moyen - Faible

Combinés entre eux, ces différents critères permettent d'évaluer assez précisément les enjeux floristiques d'un site. En effet, les outils de protections réglementaires sont bien moins développés pour les plantes que pour les oiseaux, les mammifères, ou plus généralement pour la faune des vertébrés. La prise en compte d'une échelle « expert » (classes de rareté départementale), et des publications botaniques récentes (Atlas en ligne de l'Observatoire de la flore Sud-Atlantique, bulletins de la Société Botanique du Centre-Ouest...) permet de disposer d'arguments supplémentaires pour caractériser l'intérêt patrimonial des plantes, et définir ainsi plus précisément la sensibilité floristique de la zone d'étude.

Au total, sur les 99 espèces végétales recensées sur le site. Aucune espèce protégée. Les espèces au niveau départemental sont communes à assez communes, certaines espèces sont invasives.

Une seule espèce a un intérêt patrimonial faible à moyen : le Chêne vert

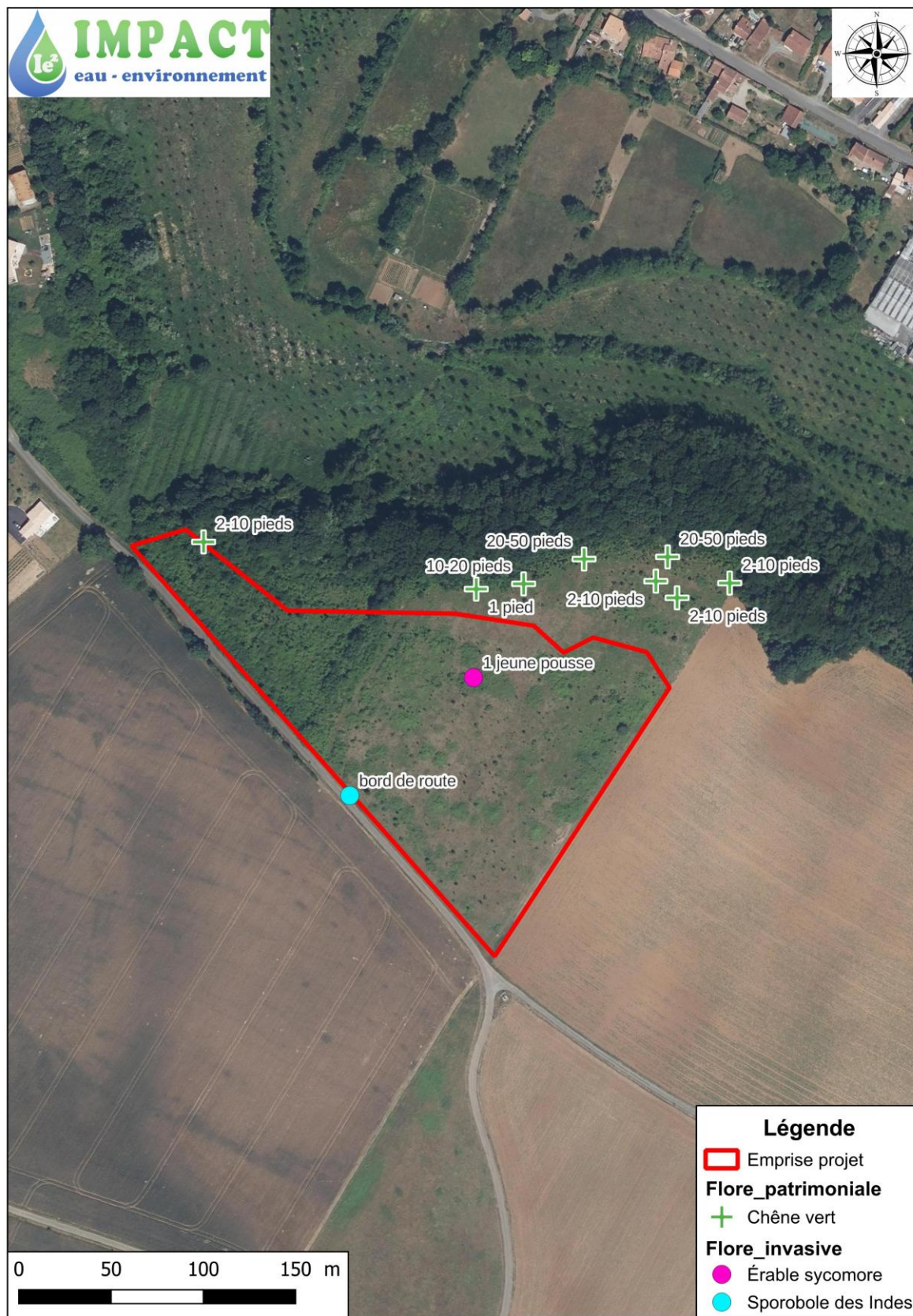
7.3 Espèces végétales invasives :

Deux espèces végétales considérées comme des plantes « invasives » ont été répertoriées sur le site. Pour chacune des espèces, leur nombre est très limité et ne représente que quelques pieds.

Figure 7. Espèces végétales invasives recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Invasive PdL 2026	Population observée
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	IP5	une jeune pousse isolée
Sporobolus indicus	Sporobole des Indes	IP2	bord de route

Figure 8. Carte de la flore remarquable



8 Mammifères

8.1 Méthodes :

L'inventaire des mammifères s'appuie sur l'observation directe des animaux, lors des prospections générales du site et sur la recherche d'indices de présence : nids, cris, restes de repas, empreintes, fèces, traces sur la végétation, restes osseux, indices olfactifs, traces de prédatations...

Il est complété, pour le groupe des Chiroptères, par des prospections visant à apprécier les possibilités de gîtes (arbres creux, bâtiments, ouvrages d'art), et par la détection des individus en vol à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (modèle Pettersson D240X, ci-contre).

8.2 Résultats des inventaires :

Les résultats des prospections mammalogiques sont indiqués ci-après :

Figure 9. Mammifères recensés sur le site

Groupe	Nom scientifique	Nom français	Rareté 85	Rareté région	Znieff	LR Région	Statut France	LR France	Dir. Habitat	LR Monde	ER	Commentaires
Chiroptera	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	AC	AC	X	LC	NM2	LC	2 ; 4	NT	3	Chasse / transit occasionnel
Carnivora	Canis familiaris	Chien	N	N	-	-	-	-	-	-	-	-
Cetartiodactyla	Capreolus capreolus	Chevreuil européen	C	C	-	LC	-	LC	-	LC	-	
Chiroptera	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	C	C	X	VU	NM2	NT	4	LC	2	Chasse/transit occasionnel
Carnivora	Felis catus	Chat domestique	N	N	-	-	-	-	-	-	-	
Lagomorpha	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe	C	C		LC		LC		LC		
Chiroptera	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	AC	AC	NT	NT	NM2	LC	4	LC	2	Chasse/transit occasionnel
Chiroptera	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	C	C	-	LC	NM2	LC	4	LC	1	Chasse / transit occasionnel
Chiroptera	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	C	C	-	NT	NM2	NT	4	LC	2	Chasse/transit occasionnel
Chiroptera	Plecotus austriacus	Oreillard gris	C	AC		LC	NM2	LC	4	LC	1	Chasse / transit occasionnel
Chiroptera	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	AC	AC	X	LC	NM2	LC	2 ; 4	LC		Chasse / transit
Cetartiodactyla	Sus scrofa	Sanglier	C	C	-	LC	-	LC	-	LC	-	
Eulipotyphla	Talpa europaea	Taupe d'Europe	C	C	-	DD	-	LC	-	LC		-

Rareté 85 et rareté région : C=Commun ; AC=Assez Commun ; AR=Assez Rare ; R=Rare ; N=Introduit/Domestique.

Znieff (1=espèce déterminante pour les Znieff) :

LR (Liste Rouge) : NT=Quasi-menacé ; LC=Préoccupation mineure.

Statut France : 2 (article 2) = protection totale des individus et des habitats ; 3 (article 3) = protection totale des individus ; 4 et 5 = protection partielle ; 6 = prélèvement soumis à autorisation.

LR Fr (Liste Rouge France) : LC=Préoccupation mineure ; NT=Espèce quasi menacée.

Dir, Hab, (Directive Habitats) : 2 (annexe 2) = espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZPS ; 4=annexe 4 (espèce animale d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte).

LR Monde (Liste Rouge Mondiale) : NT=Espèce quasi menacée, LC=Préoccupation mineure.

Intérêt patrimonial	En rouge=fort	En bleu=moyen	En vert=faible
---------------------	---------------	---------------	----------------

13 espèces de mammifères ont été recensées sur le site, avec une forte part d'espèces de chiroptères. La faible représentation des micromammifères (insectivores et rongeurs de petite taille) est due à un biais méthodologique, car aucune campagne de piégeage n'a été menée sur le site.

Pour les chiroptères, 73 contacts ont pu être établis soit en Transect actif, soit en Point d'écoute passif avec une caractérisation de l'activité faible.

Les espèces de chiroptères utilisent le site comme zone de chasse et de transit ; pas de potentialité de gîte apparente.

Figure 10. Synthèse des écoutes de chiroptères et appréciation qualitative de l'activité

Passage	Nom scientifique	Nom français	Tr1	SMU5	Total
1	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	0	2	2
1	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	0	2	2
1	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton		1	1
1	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	0	18	18
1	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	0	43	43
	Plecotus austriacus	Oreillard gris	0	6	6
1	Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	0	1	1
Total contacts			0	73	73
Activité (nombre contacts / h)			0.00	7.77	7.44

PE = Point d'écoute actif (d240x) / Tr = Transect actif (d240x) / PX = Point d'écoute passif (SMU3)

Nombre de contacts par heure	Caractérisation de l'activité
0-5	Très faible
6-20	Faible
21-60	Moyenne
61-250	Importante
251-500	Elevée et régulière
>500	Forte et permanente

Figure 11. Carte des points d'écoute des chiroptères



9 Oiseaux

9.1 Méthodes :

L'inventaire de l'avifaune a été effectué à partir de la méthode de l'Echantillonnage Fréquentiel Progressif (EFP). Cette méthode consiste en une série de relevés uniques (point d'écoute) d'une durée de 20 mn, pendant laquelle l'observateur note toutes les espèces contactées en présence/absence, quelle que soit la distance de détection des espèces.

9.2 Caractéristiques générales du peuplement :

Au total, 20 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 8 nicheurs. Les autres espèces fréquentent le site pour leur alimentation ou leurs déplacements, mais ne se reproduisent pas dans les limites de l'aire d'étude.

Intérêt patrimonial	En rouge=fort	En bleu=moyen	En vert=faible
---------------------	---------------	---------------	----------------

Parmi les 20 espèces recensées, 7 espèces relèvent de l'annexe 2 de la Directive Oiseau (intérêt communautaire). Seules 8 nichent en bordure du site.

4 espèces ont un intérêt patrimonial **faible** : l'Alouette des champs, le Chardonneret élégant, l'Hirondelle rustique et la Linotte mélodieuse.

1 seule espèce a un intérêt patrimonial **faible à moyen** : la Tourterelle des bois

2 espèces ont un intérêt patrimonial **moyen à fort** : la Cigogne blanche et l'Oedicnème criard

Figure 12. Avifaune observée sur le site

CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	Passage N°	Statut	Rareté 85	Rareté région	Znieff PdL	LR PdL (2026)	Statut France	LR France	Dir Ois	LR Monde	ER	Commentaires
3676	Alauda arvensis	Alouette des champs	1	S	C	C		NT		NT	O22	LC	1	chanteur hors site
4659	Emberiza cirius	Bruant zizi	1	S	C	C		LC	3	LC		LC		
2623	Buteo buteo	Buse variable	1	S	C	C		LC	3	LC		LC		
4583	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	1	N	C	C		NT	3	VU		LC	1	1 couple possible dans la partie fourré
2517	Ciconia ciconia	Cigogne blanche	1	S	AC	AR	X (nicheur)	LC	3	LC	O1	LC	3	survol occasionnel
4516	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	1	S	C	C		LC		LC	O22	LC		
4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	1	N	C	C		LC	3	LC		LC		
4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes	1	S	C	C		LC		LC	O22	LC		
4129	Turdus philomelos	Grive musicienne	1	S	C	C		LC		LC	O22	LC		
3696	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	1	S	C	C		VU	3	NT		LC	1	survol/alimentation
4215	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	1	N	C	C		LC	3	LC		LC		
889047	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	1	N	C	C		NT	3	VU		LC	1	1 couple possible dans la friche
3803	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	1	S	C	C		LC	3	LC		LC		
4117	Turdus merula	Merle noir	1	N	C	C		LC		LC	O22	LC		
3764	Parus major	Mésange charbonnière	1	N	C	C		LC	3	LC		LC		
3120	Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	1hp	S	PC	PC	X (nicheur)	LC	3	LC	O1	LC	3	chanteur très lointain (non cartographié)
3424	Columba palumbus	Pigeon ramier	1	S	C	C		LC		LC	O21-O31	LC		
4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	1	S	C	C		LC	3	LC		LC		
4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	1	N	C	C		LC	3	LC		LC		
3439	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	1	N	C	AC		VU		VU	O22	VU	2	1 couple possible sur la lisière sud-ouest

Rareté Département et Rareté région (échelle expert) : TC=Très Commun ; C=Commun ; AC=Assez Commun ; PC=Peu Commun ; AR=Assez Rare ; R=Rare ; OC=Occasionnel ; N=introduit/domestique ; SMC=Statut Mal Connu.

Liste Rouge Région : E=En danger ; VU=Vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure ; DD=Données insuffisantes ; NE=Non Evalué ; NA=Non Applicable.

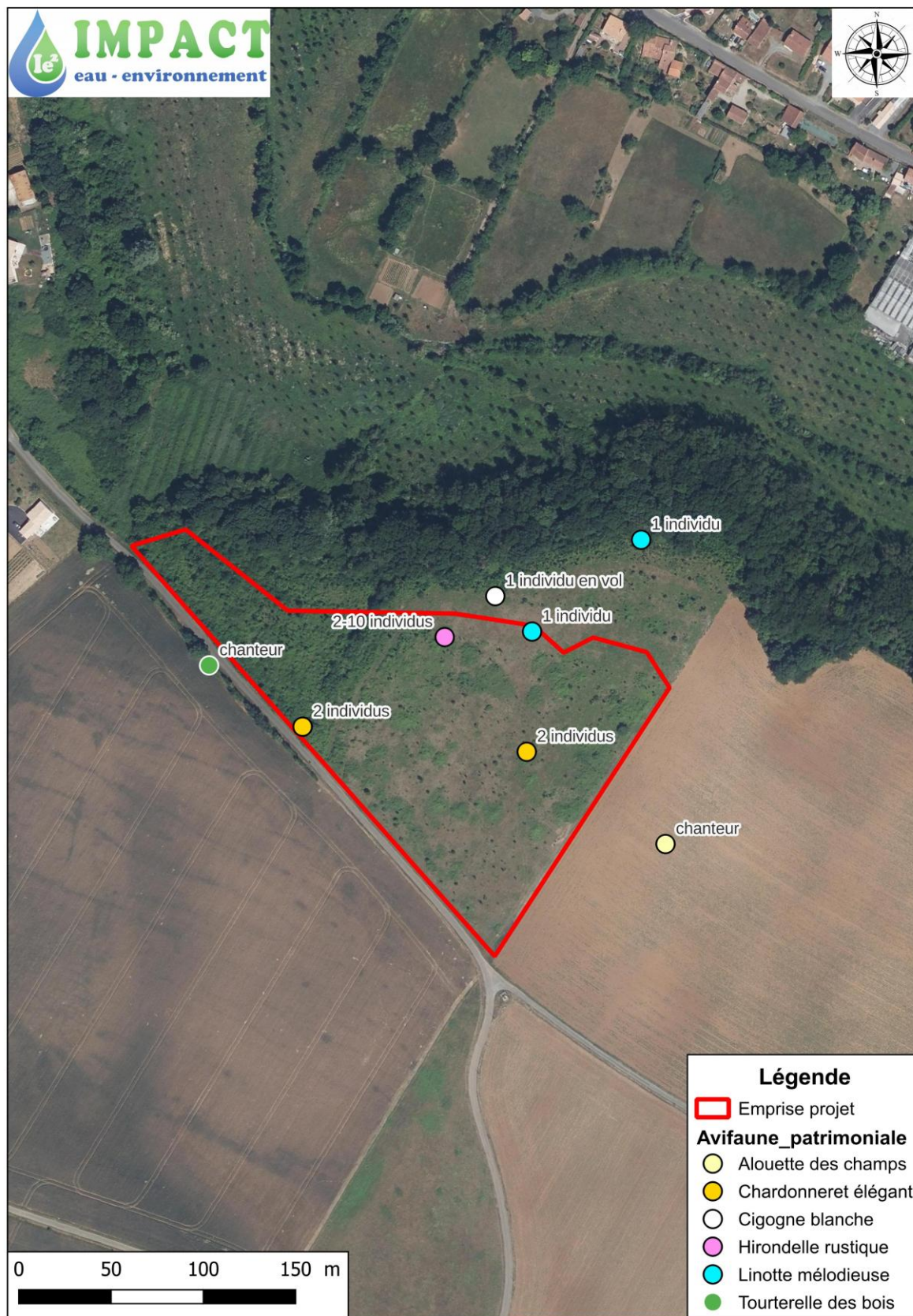
Statut France : 3 (article 3): protection totale des individus et des habitats ; 6: prélèvement soumis à autorisation.

LR France : VU=Espèce vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure.

Dir. Ois. (Directive Oiseaux) : 1=annexe 1 (espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation) ; 2=annexe 2 (espèce pouvant être chassée) ; 3=annexe 3 (espèce pouvant être commercialisée).

LR Monde : VU=Espèce vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mine

Figure 13. Carte de l'avifaune patrimoniale



10 Herpétofaune (amphibiens et reptiles)

10.1 Méthodes :

La prospection de l'herpétofaune s'est appuyée sur plusieurs méthodes complémentaires :

- Prospections nocturnes à la lampe et points d'écoute.
- Prospections diurnes à la jumelle.
- Observation des mouvements migratoires.
- Prospection des plages de thermorégulation pour les reptiles.
- Recherche d'indices de présence pour les ophidiens (mues)...

10.2 Résultats des inventaires :

Aucune espèce n'a été observée sur le site.

11 Entomofaune

Trois principaux groupes d'insectes ont été pris en compte lors des inventaires :

- les odonates (libellules et demoiselles),
- les lépidoptères rhopalocères (papillons de jour),
- les orthoptères (criquets, sauterelles et espèces voisines).

Les autres groupes d'insectes ne font pas l'objet de prospections systématiques, hormis pour la recherche des Coléoptères saproxylophages d'intérêt patrimonial (Lucane, Grand Capricorne...), pour lesquels une inspection des arbres à potentialités est réalisée (recherche d'indices de présence du type trous de sortie, traces de sciures, etc.).

11.1 Méthodes :

Les insectes sont inventoriés par prospections « à vue » ou à l'aide de jumelles à mise au point rapprochée des adultes en activité sur les fleurs (butinage) ou posés dans la végétation ou au sol. Les formes larvaires (juvéniles, chenilles, chrysalides) observées sur le site sont également prises en compte dans l'inventaire. Ces prospections sont effectuées préférentiellement aux heures chaudes de la journée, puis doublées par des prospections crépusculaires et nocturnes. Ces dernières sont couplées avec les prospections réalisées pour les chiroptères, en s'aidant d'un détecteur d'ultrasons en mode hétérodyne et expansion de temps pour la détection des sauterelles.

11.2 Résultat des inventaires :

27 espèces d'insectes seulement ont pu être recensées sur le site, dont six papillons, seize Orthoptères, quatre odonates, un coléoptère, deux hémiptères et deux hétérocères.

CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	Passage N°	Rareté 85	Rareté région	Znieff PdL (2018)	LR PdL (2021)	Statut France	LR Fr	Dir Hab	LR Monde	ER	Commentaires
54052	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns (L')	1	C	C		LC		LC				
53623	Coenonympha pamphilus	Fadet commun (Le)	1	C	C		LC		LC				
54475	Iphiclides podalirius	Flambé (Le)	1	C	C		LC		LC				
53668	Maniola jurtina	Myrtil (Le)	1	C	C		LC		LC				
53595	Pararge aegeria	Tircis (Le)	1	C	C		LC		LC				
219831	Pieris rapae	Piérade de la Rave (La)	1	C	C		LC		LC				

CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	Passage N°	Rareté 85	Rareté région	Znieff PdL (2018)	LR PdL (2023)	Statut France	LR Fr	Dir Hab	LR Monde	ER	Commentaires
66268	Calliptamus italicus	Caloptène italien	1cf	C	C		LC		4				
66141	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	1	C	C		LC		4				
66138	Chorthippus brunneus	Criquet duettiste	1	C	C		LC		4				
66173	Euchorthippus declivus	Criquet des mouillères	1	C	C		LC		4				
227817	Eumodocoryllus bordigalensis	Grillon bordelais	1	C	C		LC		4				
65944	Oecanthus pellucens	Grillon d'Italie	1	C	C		LC		4				
66194	Oedipoda caerulea	OEdipode turquoise	1	C	C		LC		4				
66088	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	1	C	C		LC		4				
199958	Pezotettix giornae	Criquet pansu	1	C	AC		LC		4				
837869	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	1	C	C		LC		4				
536045	Rhacoleis annulata	Decticelle annelée	1	R	R		NA					3	stridulation sur lisière sud-ouest ; espèce en expansion
593263	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	1	C	C		LC		4				
65882	Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	1	C	AC		LC		4				
837838	Tessellana tessellata	Decticelle carroyée	1	C	C		LC		4				
65774	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	1	C	C		LC		4				
65677	Uromenus rugosicollis	Ephippigère carénée	1	AC	PC		LC		4			1	assez abondant sur tout le site

CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	Passage N°	Rareté 85	Rareté région	Znieff PdL (2018)	LR PdL (2021)	LR Fr	Statut France	LR Eur	Dir Hab	LR Monde	ER	Commentaires
199694	Cordulegaster boltonii	Cordulégastre annelé (Le)	1	PC	AC	x	LC	LC		LC			2	dispersion sur la lisière nord
65300	Crocothemis erythraea	Crocothémis écarlate (Le)	1	AC	C		LC	LC		LC				
65249	Onychogomphus forcipatus	Gomphe à forceps (Le)	1	PC	AC		LC	LC		NE			1	dispersion sur la lisière nord
65184	Platynemus pennipes	Agriion à larges pattes	1	C	C		LC	LC		LC				

Groupe	Sous-groupe	CD_NOM	Nom scientifique	Nom français	Passage N°	Rareté 85	Rareté région	Znieff PdL	LR PdL	Statut France	LR France	Dir Hab	LR Europe	LR Monde	ER	Commentaires
Hétérocère	Noctuidae	249829	Acontia lucida	Collier blanc (Le)	1	C	C									
Hémiptère	Pentatomidae	51610	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	1	C	C									
Coléoptère	Lucanidae	10502	Lucanus cervus	Lucane Cerf-volant	1	PC	PC						2	NT		3 vol crépusculaire (dispersion)
Hétérocère	Geometridae	248706	Lythria purpuraria	Ensablantée des Renouées (La)	1	C	C									
Hémiptère	Cicadidae	51916	Tibicina haematodes	Cigale rouge (la)	1	SMC(AC)	SMC(PC)								1	cymbalisation dans le fourré

3 insectes ont un intérêt patrimonial **faible** : l'Ephippigère carénée, le Gomphe à forceps, et la Cigale rouge

1 seul insecte a un intérêt patrimonial **faible à moyen** : le Cordulégastre annelé

2 insectes ont un intérêt patrimonial **moyen à fort** : la Decticelle annelée et le Lucane Cerf-volant

Photographies du Cordulégastre annelé et du Gomphe à forceps – Prises le 06/07/2026

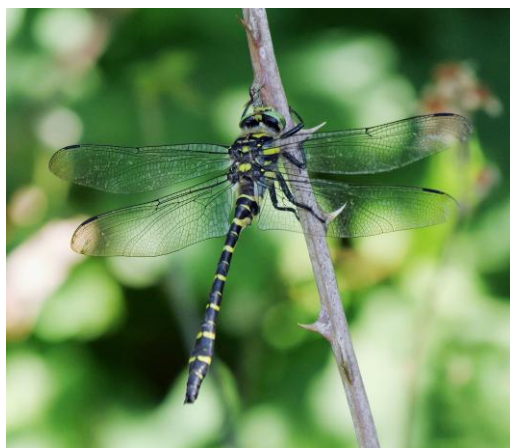
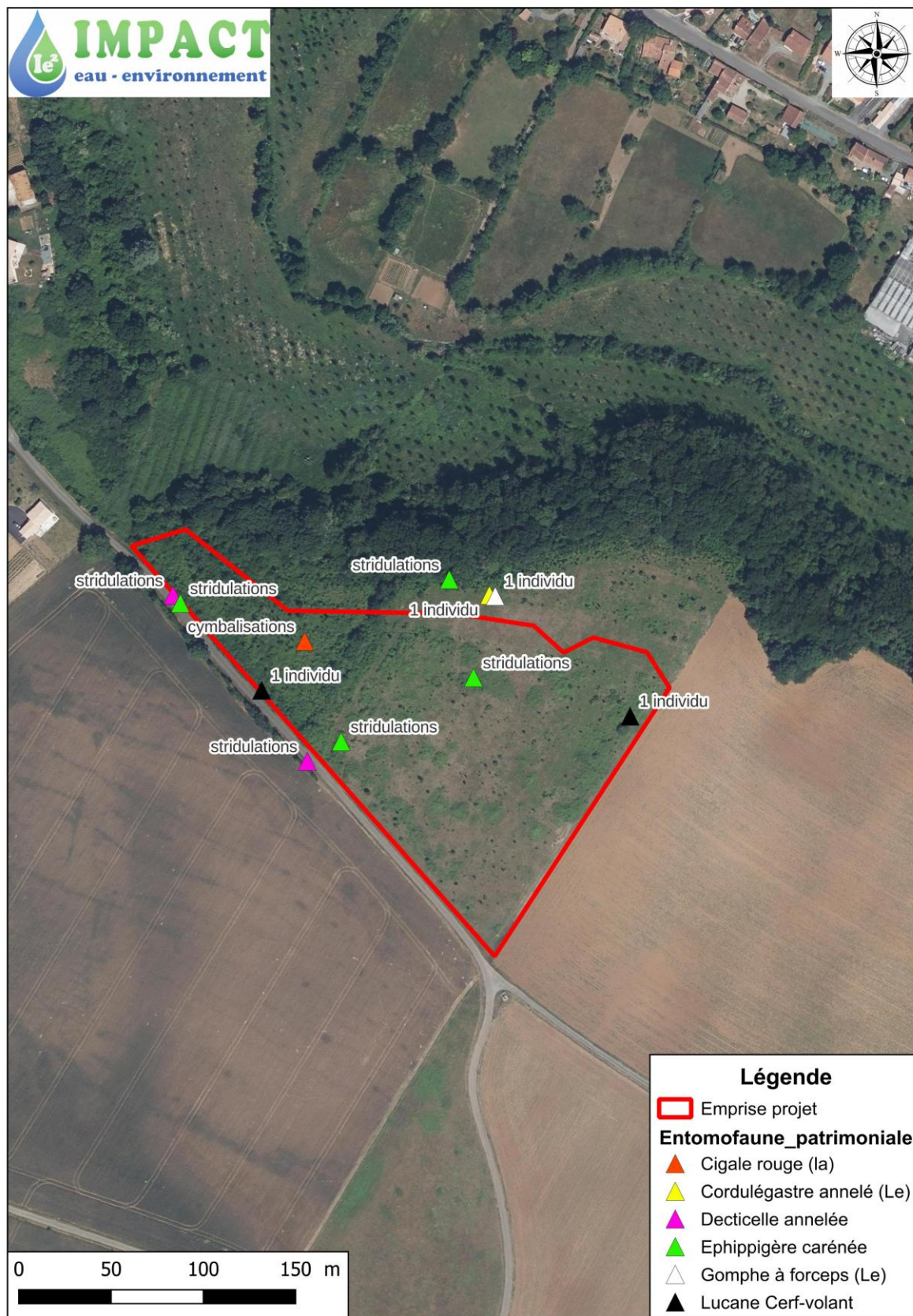


Figure 14. Carte de l'entomofaune patrimoniale



12 Synthèse des observations faunistiques et floristiques

Groupe	Nombre d'espèces (habitats)	Patrimoine ER3	Patrimoine ER2	Patrimoine ER1	Niveau d'exhaustivité des inventaires	Appréciation qualitative / potentialités	Recommandations / mesures
Habitats et zones humides	3	0	1	2	Bon	Le site correspond à une friche sèche pionnière en voie d'embroussaillage, ainsi qu'à un fourré mésophile sur la pointe ouest de la zone d'étude. Une lisière thermophile, avec exposition sud, borde la partie nord du site. Tous les habitats du site sont considérés comme déterminants Znieff en Pays de la Loire du fait de leur caractère embroussaillé. A noter que le caractère embroussaillé de la friche correspond surtout à la formation diffuse de petits massifs de Ronces. Aucune zone humide n'a été mise en évidence avec les critères habitats et flore. Parmi les 99 espèces végétales recensées, seulement 4 sont considérées comme indicatrices de zones humides, et sont représentées par des micros-stations isolées.	Conserver un éloignement de la lisière thermophile ; Limiter les emprises sur le fourré mésophile
Flore	99	0	0	1	Assez bon	Diversité faible en lien avec l'homogénéité des habitats dominants. Les potentialités sont surtout en lien avec la lisière thermophile, avec de nombreux pieds de Chêne vert. Ailleurs, les potentialités sont beaucoup plus restreintes du fait du caractère rudéral de la friche et de l'aspect très fermé du fourré.	Conserver un éloignement de la lisière thermophile
Mammifères	13	2	3	2	Assez bon	Diversité faible, y compris pour les chiroptères. Le site constitue une zone de dispersion et d'alimentation pour la faune des mammifères. Aucun gîte potentiel favorable aux chauves-souris n'a été remarqué sur le site ou ses proches abords.	Pas de mesure particulière
Oiseaux	20	2	1	4	Moyen	Le site présente quelques potentialités pour la nidification des passereaux du fait du caractère embroussaillé de la zone d'étude. La Cigogne blanche et l'Édicnème criard (espèces d'intérêt communautaire), ne sont pas directement liés au site (simple survol ponctuel ou chanteur lointain).	Conserver un éloignement de la lisière thermophile ; Conserver le fourré mésophile ; Éviter la période de nidification pour le démarrage des travaux (01/03 - 31/07)
Amphibiens	0	0	0	0	Moyen	Aucune espèce n'a été recensée lors des prospections. Les potentialités sont négligeables sur le site compte tenu de l'absence de masse d'eau.	Pas de mesure particulière
Reptiles	0	0	0	0	Moyen	Aucune espèce n'a été notée sur le site malgré quelques potentialités apparentes, notamment au niveau de la lisière nord. Les températures caniculaires peuvent être un facteur limitant pour l'observation de ce taxon.	Pas de mesure particulière
Rhopalocères	6	0	0	0	Assez bon	Diversité très faible avec uniquement des espèces communes et classiquement rencontrées dans les milieux rudéraux. Pour ce groupe, les potentialités du site sont faibles.	Pas de mesure particulière
Orthoptères	16	1	0	1	Assez bon	Diversité moyenne avec une espèce rare recensée en bordure sud-ouest de la zone d'étude (Decticelle annelée). C'est une sauterelle méridionale qui est en nette expansion vers le nord. Il n'est donc pas exclu que son statut de rareté évolue rapidement). Une autre sauterelle peu commune est assez abondante sur le site et est liée surtout au contexte embroussaillé de la zone d'étude.	Conserver un éloignement de la lisière thermophile ; Limiter les emprises sur le fourré mésophile
Odonates	4	0	1	1	Assez bon	Quatre espèces ont été notées, toutes en phase de dispersion sur la lisière nord du site. Les potentialités pour la reproduction de ce groupe sont nulles sur le site (absence de masse d'eau), mais la proximité relative de la vallée du Longève induit une dispersion occasionnelle d'individus sur la zone d'étude.	Pas de mesure particulière
Autres	5	1	0	1	Non significatif	Une espèce d'intérêt communautaire a été notée en dispersion sur le site (Lucane cerf-volant). Cette espèce est liée aux boisements limitrophes (inféodée aux souches sénescentes). La Cigale rouge a été entendue dans la partie en fourré (espèce en expansion progressive vers le nord).	Conserver un éloignement de la lisière thermophile ; Limiter les emprises sur le fourré mésophile
Total	166	6	6	12	Assez bon	Le site présente quelques potentialités pour les groupes liés aux habitats embroussaillés (nidification de passereaux, orthoptères frondicoles...). Les habitats périphériques permettent l'apport d'espèces patrimoniales en phase de dispersion (odonates liés à la vallée de la Longève, Lucane cerf-volant liée aux boisements...). Les principales mesures préconisent un évitement temporel pour la phase travaux (nidification), ainsi qu'un évitement géographiques de la lisière nord et du fourré mésophile (habitats d'espèces protégées).	Conserver un éloignement de la lisière thermophile ; Conserver le fourré mésophile ; Éviter la période de nidification pour le démarrage des travaux (01/03 - 31/07)

12.1 Recherche de zone humide potentielle – Critère botanique

Au total, les prospections floristiques ont permis de recenser 99 espèces végétales, soit une richesse floristique relativement faible.

Aucune des espèces recensées ne présente d'enjeu conservatoire significatif.

Les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous indiquent le pourcentage de recouvrement de chaque espèce.

Ainsi, pour le diagnostic zone humide, seules les espèces dominantes, dont le recouvrement est supérieur à 20%, sont prises en compte. Si la moitié au moins des espèces du relevé dont le recouvrement est >20% (toutes strates confondues) est indicatrice de zone humide, alors le relevé est considéré comme humide.

D'après le tableau ci-dessous, aucune espèce indicatrice de zones humides ont été recensées.

	Zone non humide
	Zone humide

Aucun relevé réalisé n'est humide, donc aucune zone humide n'a été identifiée sur le critère botanique.

Figure 15. Espèces végétales pour relever zone humide

Strate	ZH	CD_NOM	Nom scientifique	Nom vernaculaire	R01	R02	R03	R04	R05	R06
B		91886	Clematis vitalba	Clématite des haies				20		10
B		92876	Crataegus monogyna	Aubépine à un style				20		
B		105966	Ligustrum vulgare	Troène commun				10		
B		116142	Prunus spinosa	Prunier épineux				20		20
B		116759	Quercus robur	Chêne pédonculé				30		20
B		118073	Rosa canina	Rosier des chiens						20
B		119373	Rubus ulmifolius	Ronce à feuilles d'Orme						20
B		128175	Ulmus minor	Orme mineur						10
H		80410	Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire			10		20	
H		82922	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante		20				
H		83912	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé		20	20		10	
H		91886	Clematis vitalba	Clématite des haies	20	15	20			
H		94207	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré					5	
H		94503	Daucus carota	Carotte sauvage		10				
H		98921	Fraxinus excelsior	Frêne élevé		5				
H		102900	Holcus lanatus	Houlque laineuse	10	20	20		30	
H		610646	Jacobaea vulgaris	Jacobée commune		10				
H		116142	Prunus spinosa	Prunier épineux			10		15	
H		116759	Quercus robur	Chêne pédonculé	20					
H		119373	Rubus ulmifolius	Ronce à feuilles d'Orme	20		20		20	

Figure 16. Cartographie des sondages zones humides selon le relevé floristique



13 Rubrique 6.5:

Question DREAL :

Je vous invite à présenter ici les principales mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre et constitueront les engagements du maître d'ouvrage permettant de garantir une absence d'incidence notable du projet sur l'environnement et la santé humaine.

En particulier, veuillez reprendre les mesures évoquées dans le diagnostic environnemental (période de démarrage des travaux, gestion du chantier, entretien des ouvrages pluviaux de décantation...), confirmant ainsi la volonté de leur mise en place.

Réponse :

Les mesures présentées ci-après constituent les engagements du maître d'ouvrage afin d'éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les incidences potentielles du projet sur les milieux naturels, les eaux, le paysage et la santé humaine. Elles reprennent les préconisations issues du diagnostic environnemental et seront intégrées à la conception du projet ainsi qu'aux prescriptions imposées aux entreprises intervenant sur le chantier.

Mesures d'évitement

- **Recul du lotissement par rapport à la lisière nord** : l'implantation du projet intègre un recul vis-à-vis de la lisière boisée située au nord du site, afin de préserver la fonctionnalité écologique de cette bordure, de limiter les dérangements directs sur les espèces utilisant la lisière pour le transit, la chasse ou l'alimentation, et de maintenir une zone tampon entre les futurs lots et le boisement protégé.
- **Préservation partielle des habitats arbustifs** : une partie du fourré et des formations arbustives existantes sera conservée lorsque cela est compatible avec l'aménagement. Cette mesure permet de maintenir des refuges, zones d'alimentation et supports de déplacement pour la petite faune, l'avifaune commune et certains insectes.
- **Adaptation de la période de démarrage des travaux** : les travaux préparatoires susceptibles d'affecter la végétation, notamment les débroussaillages, décapages et terrassements, seront engagés en dehors de la période principale de nidification de l'avifaune, soit préférentiellement entre septembre et février. En cas d'intervention nécessaire entre mars et août, un contrôle préalable de l'absence de nidification active devra être réalisé par une personne compétente.

Mesures de réduction

- **Plantation de haies en fond de lots et en limite Est du projet** : des haies arbustives et arborées seront plantées en fond de lots et le long de la limite Est du projet. Elles assureront une transition paysagère avec les parcelles agricoles voisines, renforceront la trame végétale locale, limiteront les vues directes, les envols de poussières et participeront à la réduction des éventuelles dérives de produits phytosanitaires depuis les parcelles agricoles riveraines.
- **Choix d'essences locales et diversifiées** : les plantations seront composées prioritairement d'essences locales, adaptées aux conditions pédoclimatiques du site et favorables à la biodiversité. La haie devra présenter plusieurs strates végétales afin de jouer un rôle de corridor écologique et de refuge pour la faune ordinaire.

- **Gestion raisonnée des espaces verts** : l'entretien des haies et espaces végétalisés sera réalisé de manière extensive, sans coupe en période de nidification, et en évitant l'usage de produits phytosanitaires. Les interventions seront préférentiellement réalisées à l'automne ou en hiver.
- **Entretien des ouvrages pluviaux** : les ouvrages de gestion des eaux pluviales, notamment les dispositifs de décantation, feront l'objet d'un entretien régulier afin de garantir leur bon fonctionnement hydraulique et leur rôle de limitation des transferts de matières en suspension et de polluants vers le milieu récepteur. Les dépôts accumulés seront curés autant que nécessaire et évacués vers une filière adaptée.
- **Limitation des nuisances de chantier** : les emprises de chantier seront strictement délimitées afin d'éviter les débordements sur les secteurs conservés. Les circulations d'engins seront cantonnées aux zones prévues, les vitesses limitées, et les stockages de matériaux organisés en dehors des zones végétalisées à préserver.

Gestion environnementale du chantier

- Les entreprises seront informées des enjeux environnementaux du site avant le démarrage des travaux et devront respecter les prescriptions définies dans le présent dossier.
- Les engins seront entretenus afin de limiter les risques de fuite d'hydrocarbures. Les opérations de ravitaillement et d'entretien seront réalisées sur des zones dédiées, éloignées des ouvrages pluviaux et des secteurs végétalisés conservés.
- Un kit antipollution sera disponible sur le chantier afin de permettre une intervention rapide en cas de déversement accidentel.
- Les terres, déblais et matériaux seront stockés de manière à éviter leur entraînement vers les ouvrages pluviaux ou les fossés en période pluvieuse.
- Les déchets de chantier seront triés, stockés dans des contenants adaptés et évacués vers des filières autorisées.
- Les émissions de poussières seront limitées par l'arrosage ponctuel des pistes en période sèche, la limitation des vitesses de circulation et l'évacuation régulière des matériaux pulvérulents.

Mesures de compensation et d'accompagnement

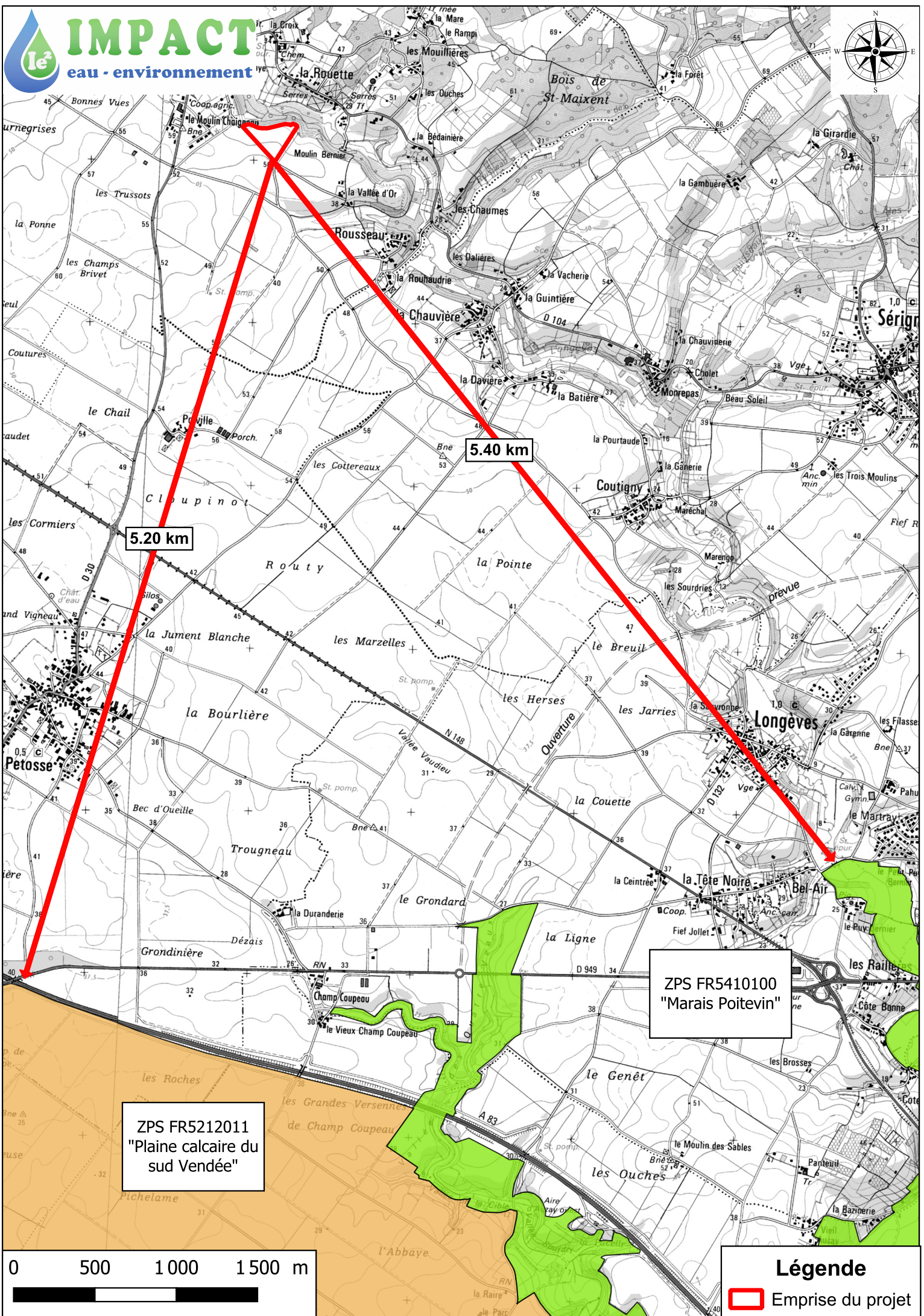
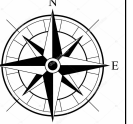
- Au regard des enjeux identifiés et des mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet, aucune compensation écologique lourde n'apparaît nécessaire. Les impacts résiduels attendus sont limités.
- Les plantations de haies en fond de lots et en limite Est, associées à la conservation partielle du fourré et au recul vis-à-vis de la lisière, constituent toutefois des mesures d'accompagnement favorables au maintien de la trame végétale, à l'insertion paysagère du lotissement et à la biodiversité ordinaire.
- Un suivi de reprise des plantations sera réalisé après la mise en œuvre des aménagements paysagers. Les plants morts ou dépérissant seront remplacés afin d'assurer la pérennité des haies.

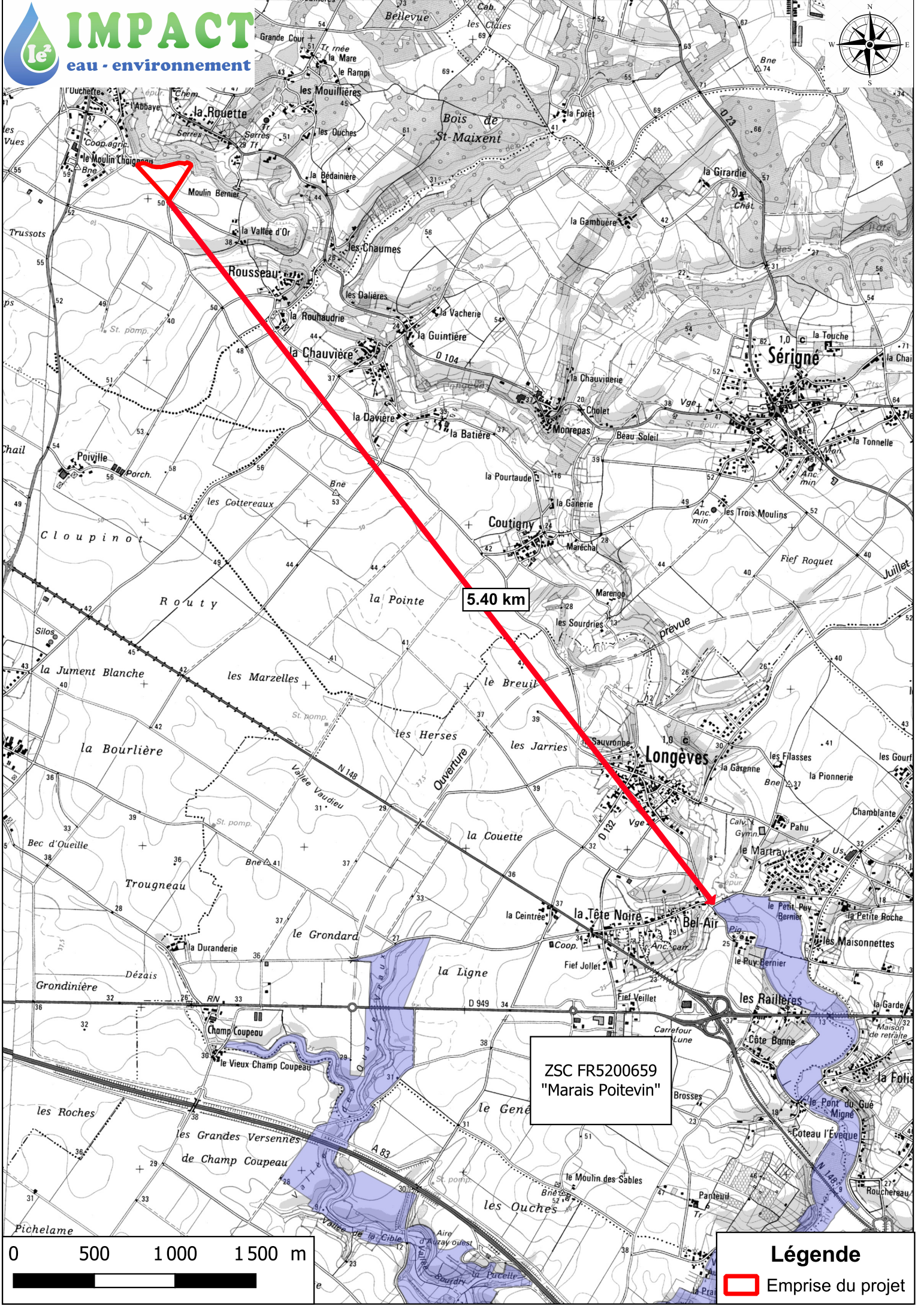
Pièces modifiées :

Diagnostic environnemental / Cerfa

Eléments graphiques

Annexe n°1 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000





5.40 km

ZSC FR5200659
"Marais Poitevin"

Légende

 Emprise du projet